

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' ARTIGNOSC sur VERDON
Séance du 02 avril 2021**

Nombre de conseillers

en exercice 10
de présents 8
de votants 9

L'an deux mille vingt et un et le deux avril à 08 h 52 ;

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Mr Serge CONSTANS, Maire

Etaient Présents : Mmes Christine MESSAGER, Maria-Térésa LIOTARDO, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE ;

MM. Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON, Bernard DE WACHTER ;

Absente représentée : Mme Céline BARRE donne pouvoir à M. Serge CONSTANS ;

Etait absent : M. Joaquim DA CUNHA ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSAGER ;

N° 2021-04-004

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

**CAMPING MUNICIPAL « L'EOUVIERE VERTE » : REVALORISATION DES
TARIFS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au vu de l'état d'urgence sanitaire annoncé par le Président de la République sur l'ensemble du territoire, il demande la tenue à huis clos de cette séance du conseil municipal.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, décident que cette séance se tiendra à huis clos.

Monsieur le Maire fait part aux membres présents de la dernière modification des tarifs du camping municipal « L'Eouvière Verte » concernant les emplacements saisonniers pour les camping-cars, en date du 26 juin 2020.

Il propose de modifier le prix d'une partie des tarifs saisonniers journaliers qui n'ont pas changé depuis 2015, soit :

- Prix pour un emplacement : 5,50 € au lieu de 4,50 € (augmentation d'1 € par emplacement et par jour) ;
- Prix pour un adulte : 5,50 € au lieu de 4,50 € (augmentation d'1 € par adulte et par jour) ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Vu la délibération N° 2015-03-06, en date du 16 mars 2015, fixant les tarifs saisonniers du camping municipal à compter de l'année 2015 ;

Vu la délibération N° 2020-06-030, en date du 26 juin 2020, adoptant les tarifs des emplacements camping-car ;

❖ **ACCEPTÉ** la revalorisation des tarifs saisonniers du camping municipal « L'Eouvière Verte », à compter du 1^{er} mai 2021 comme suit :

- Emplacement : 5,50 €
- Adulte : 5,50 €
- Enfant (-7ans) : 2,00 €
- Electricité : 3,00 €
- Véhicule : 2,00 €
- Taxe de séjour : 0,20 € + Taxe de séjour départementale : 0.02 € (soit 0,22 € à reverser à la CCLGV)

❖ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de cette décision ;

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON
Les jours , mois et an que dessus

Le Maire, Serge CONSTANS

